

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 6 octobre 2025

18 h 30

**Centre des Congrès d'Epinal
Salle de Conférence
7, avenue de Saint-Dié - 88000 EPINAL**

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 23 juin 2025.

1 - Communication de décisions

1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement ou renouvellement de ligne de trésorerie :

- Avec la Société Générale pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1.000.000 € avec un taux EUF1M de + 1 %.
- Avec ARKEA pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1.500.000 € avec un taux ESTER de + 0,92 %.
- Avec le Crédit Agricole Alsace Vosges pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2.000.000 € avec un taux EURIBOR de + 1,15 %.
- Avec la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 3.000.000 € avec un taux ESTER flooré de + 0,75 %.

⇒ A la réalisation d'emprunts :

- Avec la Banque Postale pour la mobilisation d'un emprunt d'un montant de 2.636.631 € pour le budget principal avec un taux EURIBOR de + 1,31 %.
- Avec la Caisse des Dépôts pour un contrat de prêt d'un montant de 7.600.000 € avec un taux du livret A de + 0,60 %.

- Avec la Banque des Territoires pour un contrat de prêt d'un montant de 1.500.000 € pour le budget eau et 500.000 € pour le budget assainissement avec un taux du livret A de + 0,40 % pour une durée de 30 ans.

⇒ **A l'établissement de marchés :**

- Avec la Société ENGO pour une surfaceuse électrique d'occasion pour la Patinoire Intercommunale d'Epinal pour un montant de 66.988 € HT.

- Avec la Société ENGIE SOLUTIONS pour le démontage et l'évacuation des unités de production de chaleur ainsi que le traitement des déchets au stade Robert Sayer et au gymnase de la Rotonde à Thaon les Vosges pour un montant total de 7.500 €.

- Avec HA ATELIER CUIVRES ET BOIS pour l'acquisition d'instruments de musique et matériels spécifiques pour un montant de 9.857,50 € HT.

- Avec les entreprises VALDENNAIRE TP, MAZZUCCO CONSTRUCTION, ARNOULD, MENUISERIE HOUILLON, LTBO, ETS JEAN GERARD - PATRICK ROUSSEL, MASIELEC et VOSGES PLATRERIE pour des travaux de mise en accessibilité du théâtre d'Epinal pour un montant total de 277.442,01 € HT.

- Avec la GENDARMERIE pour la mise à disposition de personnel pour la sécurité et la gestion de la circulation lors du feu d'artifice de Bouzey.

- Avec la Société MELCHIORRE DEMOLITION pour l'avenant n°2 au marché de travaux de déconstruction de la résidence rue des Capucins à Châtel sur Moselle pour un montant en moins-value de - 7.036,90 € HT portant le nouveau montant du marché à 297.985,45 € HT.

- Avec PIANOS SCHAEFFER, ARPEGES ARMAND MEYER, ATELIER CLAIRE SÉCORDEL, GB MUSIQUE, ATELIER MUSICAL VOSGIEN et THOMANN GmbH pour l'acquisition d'un piano droit, d'un trombone, d'une flûte à bec, d'un piccolo, d'un saxophone, de 7 claviers numériques et de sets de cymbales et de congas, d'une cloche et d'un tambourin pour un montant total de 14.885,75 € HT.

- Avec la Société EURL GRANDEMANGE pour le remplacement de la chaudière fioul des vestiaires du stade d'Uriménil par une chaudière à granulés pour un montant de 32.000 € HT.

- Avec le groupement d'entreprises MP CONSEIL / ARMELLE BREPSON / SYNAPSE CONSEIL / PULSAR pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation du site de la Rotonde à Thaon les Vosges pour un montant de 65.195 € HT.

- Avec l'entreprise NICOLAS MIRE ARCHITECTE pour la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des vestiaires du stade Pierre Prétot à Uxegney et du stade du Trusey à Chaumousey pour un montant de 25.800 € HT.

- Avec les entreprises BOUGEL PAYSAGE PERE ET FILS ET THOCKLER GILLES pour l'extension de la Crèche « Premiers Pas » à Golbey pour un montant en plus-value de + 8.772,38 € HT portant le nouveau montant du marché à 96.976,11€ HT.

- Avec les entreprises LEON NOEL, LABREUCHE et VOSGES CHARPENTES pour la restauration, la sécurisation et l'aménagement de la Forteresse de Châtel sur Moselle pour un montant en plus-value de + 21.875,89 € HT portant le nouveau montant du marché à 1.134.822,69 € HT.
- Avec CÉSARÉ PRODUCTION CENTRE NATIONAL DE CREATION MUSICALE pour l'acquisition d'une installation sonore immersive sous forme de Tiny House appelée « SONOBOX » pour un montant de 150.000 € HT.
- Avec la Société ARCHIMED pour le renouvellement du contrat de maintenance annuelle et d'hébergement du logiciel de gestion du réseau des bibliothèques et médiathèques communautaires pour un montant annuel de 28.167,81 € HT.
- Avec le cabinet VERDI INGENIERIE EST pour la création d'une aire de camping-car à Girancourt pour un montant de 10.025 € HT.
- Avec la Société ID VERDE pour les plantations le long de la Véloroute Voie Bleue pour un montant de 39.772 € HT.
- Avec la MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH) des Vosges pour l'instruction des demandes d'accès au service CAP'IMAGINE du réseau de transport urbain de la Communauté d'Agglomération pour un montant de 10 € HT par dossier.
- Avec la Société ENGIE SOLUTIONS pour le raccordement des bâtiments « Annexe 1 » et « Annexe 2 » implantés sur le site « Ecole Supérieure des Arts de Lorraine » au réseau de chaleur de la Ville d'Epinal pour un montant de 83.000 € HT.
- Avec la Société SCC pour le renouvellement des licences AutoCAD pour un montant annuel de 5.844,09 €.
- Avec la Société EUROVIA pour la création d'élargissements au niveau de certaines sorties privatives et la pose de pavés drainants avenue Dutac à Epinal pour un montant de 32.800 € HT.
- Avec l'entreprise ENGIE ENERGIES SERVICES pour les travaux de remplacement des équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire de 4 bâtiments communautaires dans le cadre de leur raccordement au réseau de chauffage urbain de Thaon les Vosges pour un montant de 312.645,86 € HT.
- Avec les entreprises REVAL PREST et ETANDEX AGENCE GRAND EST pour les travaux de réhabilitation du complexe sportif Sayer à Thaon les Vosges pour un montant total de 52.351,14 € HT.
- Avec la SARL TDE TRAVAUX PUBLICS pour l'avenant n°1 au lot n°1 du marché de création d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du Port d'Epinal pour un montant en plus-value de + 1.741,86 € HT portant le nouveau montant du marché à 89.638,36 € HT.
- Avec la SAS BOUILLON BOUTHIER ARCHITECTURE pour la réhabilitation de la Piscine Germain Creuse à Golbey pour un montant de 29.930 € HT.

- Avec la Société ARTIFICES SPECTACLES ET COMPAGNIES pour la conception, la fourniture et le tir d'un feu d'artifice avec sonorisation à Bouzey pour un montant de 15.000 € HT.
- Avec la Société COLAS pour les travaux de réfection de la chaussée de l'allée 6 de la ZI INOVA 3000 à Thaon-les-Vosges pour un montant de 67.605 € HT.
- Avec l'entreprise ENGO pour l'achat d'une fraiseuse de glace destinée à la Patinoire Intercommunale d'Epinal pour un montant de 5.440 € HT.
- Avec la Société DYNAMIC ATHLETIC pour l'achat de javelots de compétition au stade de la Colombière à Epinal pour un montant de 1.725,33 € HT.
- Avec la S.A.R.L DECIBELS pour l'achat d'une sonorisation à la Base Natur'O pour un montant de 8.261,82 € HT.
- Avec le garage DESCHASEAUX pour l'achat d'une tondeuse au service des stades pour un montant de 14.741,67 € HT.
- Avec la Société ECLATEC pour des travaux d'éclairage pour le stade de football de Vincey pour un montant de 16.880 € HT.
- Avec la Société TRB pour la modification de regard d'assainissement au carrefour route de Jeuxy et avenue Léon Blum à Epinal pour un montant de 24.350 € HT.
- Avec la Société TRB pour la création d'une noue route de Jeuxy à Epinal d'un montant de 19.697 € HT.
- Avec la Société VEOLIA pour la pose d'un agitateur silo à boue pour la station d'épuration de Xertigny d'un montant de 5.290,47 € HT.
- Avec la Société COLAS concernant les travaux de mise à niveau des tampons d'assainissement RD 6 et RD 36 à Mazeley d'un montant de 10.770 € HT.
- Avec la Société MPS TOILETTES AUTOMATIQUES pour la pose de toilettes automatiques à la Forteresse de Châtel-sur-Moselle pour un montant de 57.100 € HT avec option fontaine d'eau extérieure pour un montant de 1.500 € HT, soit un montant total de 58.600 € HT.
- Avec le bureau d'études NORD EST GEO ENVIRONNEMENT pour la procédure de déclaration de projet devant emporter mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des villes de Chavelot et de Golbey pour un montant de 9.800 € HT.
- Avec la Société JEAN GERARD - PATRICK ROUSSEL pour la pose d'une douche et déplacement du lave mains à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant de 4.116,90 € HT.
- Avec la SARL EMILIEN PERRY pour l'acquisition d'un flightcase élévateur pour projecteur DCP au titre du dispositif de cinéma plein air pour un montant de 4.350 € HT.
- Avec la Société ESRI FRANCE pour une migration et montée de version du Système d'Information Géographique pour un montant de 17.658,75 € HT.

- Avec les entreprises CARRELAGE & DECO et CHROMATIC 88 pour les travaux de mise en accessibilité du théâtre d'Epinal pour un montant total de 15.714,28 € HT.
- Avec l'entreprise VOSGES CHARPENTES pour les travaux de rénovation de la couverture de la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant de 305.842,74 € HT.
- Avec la Société DEST pour les travaux de télégestion au réservoir de la Vierge et au surpresseur à Fontenoy le Château pour un montant de 15.700 € HT.
- Avec la Société LEFEBVRE pour le remplacement de la chaudière gaz des vestiaires du stade de Xertigny pour un montant de 17.448,20 € HT.
- Avec l'entreprise HAAG pour l'achat d'un micro-tracteur et d'un broyeur pour le Centre Technique Communautaire d'Uxegney pour un montant total de 36.183,33 € HT.
- Avec la Société TRANE pour un contrat de maintenance des groupes froids de la Patinoire Intercommunale d'Epinal pour un montant annuel de 20.909 € HT.
- Avec le GARAGE RENEW-RENAULT pour l'achat d'un camion Renault Master cabine master, d'un Renault Master grand volume et d'un camion Renault Trafic pour la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour un montant total de 83.108,43 € HT.
- Avec la Société FLORENT SERVICES pour les travaux de rénovation des vestiaires du complexe sportif à Charmois L'Orgueilleux pour un montant de 16.445,86 € HT.
- Avec les entreprises VUILLEMIN BATIMENT, SCHWEITZER, GALLOIS, MENUISERIE HOUILLON, FOKI et MEURANT pour des avenants aux marchés à procédure adaptée pour les travaux de rénovation de la Faculté de Droit d'Epinal pour un montant en moins-value de - 9.332,49 € HT portant le nouveau montant du marché à 859.298,52 € HT.
- Avec la Société RAY pour les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la rue Christophe Denis à Epinal pour un montant de 429.271 € HT.
- Avec la Société ID VERDE pour les travaux de suppression et création d'un escalier à la base Natur'O à Epinal pour un montant de 16.267 € HT.
- Avec les entreprises VUILLEMIN BATIMENT, JOLY FILS, MANGEOLLE ET FILS, ACCORSIJONATHAN, P.E.S.M.B. 88, JEAN BERNARD REVETEMENTS, CHROMATIC 88, LTBO, PATRICK ROUSSEL et GILLES THOCKLER pour les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la Piscine Germain Creuse à Golbey pour un montant total de 456.420,45 € HT.
- Avec la Société AFONSO pour les travaux de dépannage des projecteurs du terrain stabilisé du complexe sportif du Val de Raufin à Chavelot pour un montant de 4.261,21 € HT.

⇒ A la conclusion et à la révision du louage de choses :

- Pour une convention d'occupation temporaire du domaine public pour des locaux situés à la couveuse « La Boîte » à Les Voivres au profit de la Société ODCVL COMPTOIR DE PROJETS EDUCATIFS pour une durée de 3 ans pour un montant total de 5.520 € HT.

- Pour une convention d'occupation temporaire du domaine public pour une surface située à l'Hôtel Innovation Bois à Epinal au profit de la Société XYLOLAB pour une durée de 3 ans pour un montant total de 3.600 € HT.

- Pour le prêt, à titre gratuit, d'un tapis de lecture « Le Machin » appartenant au Conseil Départemental des Vosges à destination du Relais Petite Enfance d'Epinal.

- Pour une convention d'occupation précaire pour un local situé à l'Hôtel d'Entreprises - Parc d'activités de Reffye à Epinal au profit de la Société ORAKIN SUR MESURE pour une durée de 12 mois pour un montant mensuel de 452,02 € HT.

- Pour un bail de courte durée pour un local situé à « La Boîte » à Les Voivres au profit de Monsieur Manuel DERLER pour une durée de 6 mois pour un montant mensuel de 100 €.

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un terrain situé rue de l'Arsenal à Epinal au profit de la Commune d'Epinal pour stationner le matériel roulant de la fête foraine du 11 septembre au 30 octobre 2025.

⇒ A la création et modification de régies :

- Pour la modification des actes constitutifs des régies de recettes de la Base de Loisirs de La Chapelle aux Bois, de l'Ecole Intercommunale de Musique de Thaon les Vosges et du Conservatoire Gautier-d'Epinal visant à modifier les modes de recouvrement.

⇒ A la sollicitation de subventions :

- Auprès du Département des Vosges, de la Région Grand Est, de l'Etat, de l'Agence Nationale du Sport, des fédérations sportives, aides européennes et des agences de l'Eau pour des travaux de réhabilitation de la piscine Germain Creuse à Golbey.

- Auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges pour une prestation de service petite enfance pour les multi-accueil Pôle Petite Enfance et Premiers Pas.

- Auprès de l'Europe au titre des fonds LEADER pour le lancement de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation du site de la Rotonde à Thaon les Vosges.

⇒ A l'adhésion et renouvellement d'adhésion à des associations :

- Auprès de l'AFIGESE pour un montant annuel de 370 € pour la cotisation de l'année 2025.

⇒ A l'acceptation d'indemnités de sinistres :

- Pour une indemnité de sinistre au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 500 € dans le cadre du sinistre de l'alto confié à Madame CLAUDON.

⇒ A ester en justice :

- De confier à Maître Pierre-André BABEL la défense des intérêts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal dans le cadre de l'assistance et le suivi du référé relatif à l'effondrement d'une résidence d'habitation à Golbey pour un montant de 1.200 € TTC.

⇒ A l'octroi de mandat spécial :

- Pour un déplacement à Paris dans d'une rencontre avec la Société VERSO ENERGY le 26 juin 2025.

⇒ Décision budgétaire modificative :

- A été procédé sur l'exercice 2025, sur le budget général, à des virements de crédits entre chapitres budgétaires, dont les dépenses et les recettes s'auto-équilibrent, comme le permet l'instruction budgétaire M57.

1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ En matière d'affaires générales, le Bureau Communautaire a approuvé :

- L'adhésion du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Plaine des Vosges à Vittel et la Commune de Raon-les-Leau au sein du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges.

- L'avenant à la convention de mutualisation de fonctionnement des locaux au sein de la Maison de l'Habitat et du Territoire entre la Communauté d'Agglomération d'Epinal et le Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

- La convention de prestation globale entre la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la SEM TERR'ENR.

- L'avenant n°1 à la convention fixant les modalités d'utilisation de l'équipement Natur'O Vive par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges.

⇒ En matière de marchés publics, le Bureau Communautaire a approuvé :

- L'avenant n°19 au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments intercommunaux de la Communauté d'Agglomération d'Épinal avec la Société ENGIE-COFELY.
- L'avenant n°2 du contrat d'assurances des véhicules à moteur de la Communauté d'Agglomération d'Épinal et ses risques annexes.
- Le marché pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives dans le cadre des travaux de construction du nouvel auditorium de la Louvière à Épinal.

⇒ En matière d'affaires financières, le Bureau Communautaire a approuvé :

- Les états d'admission en non-valeur transmis par la Trésorerie sur le Budget Général et les budgets annexe Eau et Assainissement.
- Les créances éteintes sur les budgets annexes Locations Commerciales, Eau et Assainissement.
- Le versement de la participation pour l'exercice 2025 de la Communauté d'Agglomération d'Épinal au Syndicat mixte du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain pour un montant total de 66.236 €.
- Le versement de la participation pour l'exercice 2025 de la Communauté d'Agglomération d'Épinal au Syndicat Mixte Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe-Madon pour un montant de 7.014,80 €.
- Le versement d'une contribution au GIP LIMEDIA, correspondant aux coûts de fonctionnement du GIP qui sont refacturés aux collectivités membres en fonction du nombre d'habitants desservis. Pour 2025, la contribution s'élève à 36.452 €.

⇒ En matière de développement économique, le Bureau Communautaire a approuvé :

- Le lancement du concours d'idée à la création d'entreprises 2025 du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025 avec 4 prix pour les habitants du territoire et 5 prix pour les Quartiers Politique de la Ville, un prix restant à attribuer pour 2024.
- Le compte-rendu annuel aux collectivités de la zone de l'Ecoparc transmis par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain Grand Est arrêté au 31 décembre 2024 et l'avenant n°7 à la concession d'aménagement.
- Le compte-rendu annuel aux collectivités de la zone d'activité Epinal-Nomexy transmis par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain Grand Est arrêté au 31 décembre 2024, ainsi que l'avenant n°13 à la concession d'aménagement et l'avenant n°10 à la convention financière.
- La convention d'objectifs pour l'exercice 2025 fixant les modalités de versement d'une subvention d'un montant de 109.000 € au profit de l'Association Quest For Change.

⇒ En matière d'acquisitions et cessions de terrains et bâtiments, le Bureau Communautaire a approuvé :

- Dans le cadre de la construction du nouvel Auditorium, l'acquisition auprès de la Ville d'Épinal, des parcelles cadastrées section AB n°624, n°999 et n°1 301 sises à Épinal d'une superficie d'environ 4.615 m² pour un prix de cession de 325.840 €.

- L'acquisition d'un ensemble immobilier cadastré section AC numéros 605 et 606, lieudit « 1 Impasse des Blanchisseuses », situé rue de Nancy à EPINAL appartenant à la Société « HB.JPM » au prix de 562.407 € HT.

- L'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section BS numéros 233 et 234 située sur la Zone de La Voivre à Épinal appartenant à la SCI E11 au prix de 345.670 € HT.

- L'acquisition de parcelles :

- Cadastree YA9 située à Dompierre appartenant à Monsieur Jean-Pierre CUNY au prix de 23.002 € HT ;
- Cadastree A n°1852 située à Portieux appartenant à Mesdames Pascale BOURGON et Gisèle PARISOT au prix de 89 € HT.

- La cession de terrains issus des parcelles AN 93, AN 106, AO 69, AP 60, AP 61, AP 62, AP 100 d'environ 322.500 m² sises Zone d'Activité Ecoparc au profit de la SAS VERSO ENERGY pour son projet industriel au tarif de 40 € HT/m² soit un montant total de 12.900.000 € hors taxe et à donner agrément de cession à la SEBL Grand Est.

- La cession de la parcelle BW 252 d'environ 4.060 m² sise Zone de la Voivre / Saut-le-Cerf à Épinal au profit de l'association ADAVIE au tarif de 70 € HT/m² soit un montant d'environ 284.200 € HT.

⇒ En matière d'affaires culturelles, le Bureau Communautaire a approuvé :

- Les modifications apportées au règlement intérieur du Conservatoire Gautier-d'Épinal.

- L'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de soutien à l'école de musique de Chavelot pour la période 2024/2026.

- La reconduction de la convention d'objectifs et de moyens pour la période 2025/2027 avec la SEM Vosges Télévision.

- Le renouvellement de la convention d'objectifs 2025 avec l'Atelier d'Images plus.

⇒ En matière d'eau et d'assainissement, le Bureau Communautaire a approuvé :

- La modification des statuts du Syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne et de la régie de production d'eau potable Euron Mortagne.

- L'adhésion de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales au sein du Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

- L'adhésion du Syndicat des Eaux de Bayon Virecourt et de la Commune de Vigneulles et a confirmé le retrait de la Communauté d'Agglomération d'Épinal au sein du Syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne.

- La convention de fourniture d'eau brute entre la Société SUEZ, la Communauté d'Agglomération d'Épinal et Monsieur Jean-Claude BERNARD.

- Les conventions, avec la Société SAUR, relatives à l'installation d'antennes de télérelève des compteurs sur les équipements communautaires concernant le périmètre délégué à la Société SAUR : Charmes, Chavelot, Socourt, Thaon les Vosges, Vincey et l'ex-SIERN.

⇒ **En matière de subventions, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Les demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental des Vosges concernant le Conservatoire à Rayonnement Départemental Gautier-d'Épinal pour l'année scolaire 2025/2026.

- Le dépôt de dossier de demandes de subvention, auprès du Département, de l'Etat et de la Région, pour mener à bien le projet culturel porté par Scènes Vosges.

⇒ **En matière de ressources humaines, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- La consultation pour les nouveaux contrats-groupes de protection sociale complémentaire qui sera engagée en 2026 par le Centre de Gestion des Vosges.

- Le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 - Désignation de représentants

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les désignations suivantes :

2/1 - Désignation d'un représentant titulaire appelé à siéger au sein du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales ;

2/2 - Désignation d'un représentant titulaire appelé à siéger au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut du Mont.

3 - Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) final de la Communauté d'Agglomération d'Épinal 2024-2029 sur les voiries d'intérêt communautaires.

4 - Désaffectation et déclassement du domaine public

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la désaffectation et le déclassement du domaine public du bien situé à Les Forges, Zone du Pré du Puits, allée du Val d'Avière, cadastré section AA numéro 92 pour être intégré dans le domaine privé de la Communauté d'Agglomération d'Épinal et de confirmer la cession du bâtiment au profit des « Peintures Généraux » tel qu'il en résulte dans la délibération n°298.2024 en date du 7 octobre 2024.

MARCHÉS PUBLICS

5 - Acquisition de livres non scolaires pour le réseau de lecture publique

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les choix émis par la Commission d'Appel d'Offres pour les accords-cadres mono attributaire à bons de commande pour l'acquisition de livres non scolaires pour le réseau de lecture publique et divers services culturels communautaires.

AFFAIRES FINANCIÈRES

6 - Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes 2025.

7 - Décisions modificatives

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les décisions modificatives sur le budget général et budgets annexes Locations Commerciales, Assainissement et Eau.

8 - Rapport de gestion 2024 de la SPL-XDEMAT

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le rapport de gestion 2024 du Conseil d'Administration de la SPL-XDEMAT.

9 - Attribution de fonds de concours

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement de fonds de concours au profit des Communes suivantes :

- 9/1 - Commune de Badménil aux Bois ;
- 9/2 - Commune de Bellefontaine ;
- 9/3 - Commune de Chamagne ;
- 9/4 - Commune de Charmois l'Orgueilleux ;
- 9/5 - Commune de Chaumousey ;
- 9/6 - Commune de Dogneville ;
- 9/7 - Commune de Domèvre sur Durbion ;
- 9/8 - Commune de Essegney ;
- 9/9 - Commune de Fomerey ;
- 9/10 - Commune de Gruey les Surance ;
- 9/11 - Commune de La Haye (dossier n°1) ;
- 9/12 - Commune de La Haye (dossier n°2) ;
- 9/13 - Commune de Les Forges ;
- 9/14 - Commune de Moriville (dossier n°1) ;
- 9/15 - Commune de Moriville (dossier n°2) ;
- 9/16 - Commune de Padoux ;
- 9/17 - Commune de Portieux (dossier n°1) ;
- 9/18 - Commune de Portieux (dossier n°2) ;
- 9/19 - Commune de Rugney ;
- 9/20 - Commune de Savigny ;
- 9/21 - Commune de Trémonzey ;
- 9/22 - Commune de Ubexy (dossier n°1) ;
- 9/23 - Commune de Ubexy (dossier n°2) ;
- 9/24 - Commune de Uzemain ;
- 9/25 - Commune de Zincourt.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

10 - Aides Economiques

10/1 - Aide économique au profit de la SARL LA BOUCHERIE DES VOSGIENS

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement d'une aide à l'investissement productif d'un montant de 8.911 € correspondant à un taux de 14 % sur une base de dépense éligible de 53.665 € HT, ainsi que le versement d'une aide à la location d'un montant de 120 €/mois pour une période maximum de 23 mois, correspondant à un taux de 20 % sur une base de dépense éligible de 600 € HT/mois au profit de la SARL LA BOUCHERIE DES VOSGIENS sise à EPINAL.

10/2 - Aide économique au profit de l'EURL CHEZ POUNETTE

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement d'une aide au titre du dispositif « Accompagnement des Commerces en centralité Rurale » ((ACCOR) à hauteur d'un montant de 3.535 € correspondant à un taux de 25 % sur une base de dépense éligible de 14.141 € HT au profit de l'EURL CHEZ POUNETTE sise à THAON-LES-VOSGES.

10/3 - Aide économique au profit de l'EURL AU PAIN DU MARCHE

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement d'une aide au titre du dispositif « Accompagnement des Commerces en centralité Rurale » ((ACCOR) à hauteur d'un montant de 5.831 € correspondant à un taux de 25 % sur une base de dépense éligible de 23.325 € HT, ainsi que le versement d'une aide à la location d'un montant de 111 €/mois pour une période maximum de 23 mois, correspondant à un taux de 20 % sur une base de dépense éligible de 556 € HT/mois au profit de l'EURL AU PAIN DU MARCHE sise à LA BAFFE.

11 - Agence de développement Vosges Eco

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la convention financière pour l'exercice 2025 fixant les modalités de versement d'une subvention de 30.000 € pour l'année 2025 au profit de la CCI des Vosges qui porte l'Agence de Développement Vosges Eco.

12 - Convention de partenariat avec l'unité mixte de recherche CRAN (Centre de Recherche en Automatique de Nancy)

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la signature d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération d'Epinal et le CRAN pour le développement de projets de rénovation énergétique des bâtiments et de projets numériques immersifs sur le territoire.

13 - Territoire Engagé pour la Transition Ecologique : demande de Labellisation « 3 étoiles » sur le programme « Economie Circulaire»

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la demande de labélisation « 3 étoiles» dans le cadre du programme : « Economie Circulaire » auprès de la Commission Nationale du Label.

14 - Projet TRANSLOCALIM88

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le choix du site de la Cense à Xertigny pour la poursuite des études de faisabilité technique, juridique et financière du projet portées par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges relatif au positionnement de l'outil logistique TRANSLOCALIM88 permettant de mettre en relation les producteurs, les acteurs de la restauration hors domicile et les points de ventes.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

15 - Avenant n°2 à la convention financière avec l'ENSTIB

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver, avec l'Université de Lorraine et plus particulièrement l'ENSTIB, l'avenant n°2 à la convention de partenariat visant à renouveler celle-ci pour l'année 2025.

MOBILITES

16 - Accords-cadres à bons de commandes de Transports scolaires non urbains

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'exploitation des transports scolaires et des transports non urbains sur le territoire de l'agglomération d'Épinal.

HABITAT

17 - Programme Local de l'Habitat

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la prorogation du Programme Local de l'Habitat d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 16 mai 2028.

18 - Avenant n°1 à la convention EPFGE pour la requalification de l'ancienne Cristallerie de Portieux

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'avenant n°1 à la convention avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est pour la requalification de l'ancienne Cristallerie de Portieux afin de proroger la convention d'un an, soit jusqu'au 18 octobre 2026, afin de permettre la poursuite du travail entamé sur le volet juridique.

19 - Avenant n°2 à la convention EPFGE relative à la maîtrise d'œuvre pour la reconversion de la friche filature et teinturerie de Nomexy

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'avenant n°2 à la convention avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est relative à la maîtrise d'œuvre pour la reconversion de la friche filature et teinturerie de Nomexy visant à augmenter l'enveloppe financière dédiée aux études techniques et de maîtrise d'œuvre pour permettre la réhabilitation du clos et couvert des bâtiments de l'ancienne conciergerie et chaufferie.

20 - Avenant n°3 à la convention EPFGE relative à l'ancien EPHAD de Xertigny

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'avenant n°3 à la convention avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est relative à l'ancien EPHAD de Xertigny visant à augmenter l'enveloppe financière dédiée aux travaux de réhabilitation de l'ancien EHPAD.

21 - Convention pré-opérationnelle avec l'EPFGE et la commune de Xertigny pour la réalisation d'études sur le site de La Cense

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver, avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est et la Commune de Xertigny, la convention relative à la réalisation d'études pré-opérationnelles sur le site de La Cense à Xertigny.

22 - Convention de partenariat avec la SEM Oktave dans le cadre du PIG Pacte Territorial France Rénov'

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la convention de partenariat avec la SEM Oktave dans le cadre du PIG Pacte Territorial France Rénov' afin de mettre en place un programme d'animations dédié et un accompagnement spécifique en faveur des copropriétés pour les encourager à mener des travaux de rénovation énergétique.

23 - Convention de partenariat avec l'association Les Compagnons Bâisseurs dans le cadre du PIG Pacte Territorial France Rénov'

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la convention de partenariat avec l'association Les Compagnons Bâisseurs dans le cadre du PIG Pacte Territorial France Rénov' afin de mettre en place un programme d'animations dédié et un accompagnement spécifique en faveur des ménages en situation de précarité et les encourager à mener des travaux de rénovation énergétique.

24 - Manufacture de maroquinerie à Epinal

Le Conseil Communautaire est appelé à autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de la Direction Départementale des Territoires une autorisation de défrichement de l'emprise concernée par le projet d'implantation d'une manufacture de maroquinerie à Epinal.

DEVELOPPEMENT DURABLE

25 - Territoire Engagé pour la Transition Ecologique : demande de labélisation « 3 étoiles » pour « European Energy Awards »

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la demande de labélisation « 3 étoiles » dans le cadre du programme « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » - volet Climat Air Energie auprès de la Commission Nationale du Label.

26 - Programme ECOPOUSSE

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le renouvellement du déploiement du programme de sensibilisation des écoliers aux enjeux écologiques et énergétiques « ECOPOUSSE » (anciennement Watty à l'Ecole) pour l'année scolaire 2025/2026.

27 - SEM TERR'ENR - Entrée au capital - Société « RHUB'ENR »

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'entrée au capital de la SEM TERR'ENR à hauteur de 40 % au sein de la Société « RHUB'ENR » pour porter le projet agrivoltaïque sur la culture de rhubarbe de la SAS « Moine EnR » à Xertigny.

28 - SEM TERR'ENR - Entrée au capital - Société « SOLEIA FLG »

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'entrée au capital de la SEM TERR'ENR à hauteur de 30 % au sein de la Société « SOLEIA FLG » pour porter le projet agrivoltaïque sur l'élevage porcin de l'exploitation de l'EARL « La Vraie Vie » à Frenelle-la-Grande.

EQUIPEMENTS CULTURELS

29 - Réseau de Lecture Publique - Charte des bénévoles

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la charte des bénévoles qui établit les principes fondamentaux encadrant l'intervention des bibliothécaires bénévoles au sein des équipements du réseau de lecture publique : Médiathèques de Deyvillers et de Xertigny.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

30 - Club de canoë-Kayak de Golbey Epinal Saint-Nabord (GESN)

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement d'une subvention d'un montant total de 17.500 € au profit du Club de Canoë-Kayak de Golbey Epinal Saint-Nabord (GESN) dans le cadre de compétitions à la base Natur'O.

31 - Tournoi des 4 Nations

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les tarifs des matchs de hockey sur glace du Tournoi des 4 Nations qui se déroulera du 6 au 8 novembre 2025 à la Patinoire Intercommunale d'Epinal.

EAU ET ASSAINISSEMENT

32 - Contrat territorial eau et climat (CTEC)

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) avec les agences de l'eau Rhin Meuse et Rhône Méditerranée Corse pour la période 2025-2028.

33 - Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Nomexy

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'avenant n°6 à la Délégation de Service Public eau potable du secteur du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Nomexy et du secteur de Vincey avec VEOLIA pour intégrer l'exploitation de la nouvelle station de production d'eau potable de Vincey.

34 - Syndicat des Eaux Euron Mortagne

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la convention de fourniture d'eau potable avec le Syndicat des eaux Euron Mortagne et la fixation de la redevance eau potable pour la Commune de Damas aux Bois.

35 - Redevances agence de l'eau

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la fixation des redevances agence de l'eau pour la facturation des services eau et assainissement pour l'année 2026.

36 - Fonds de concours avec la Commune de Châtel sur Moselle

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver, avec la Commune de Châtel sur Moselle, un fonds de concours dans le cadre des travaux sur le réseau d'Eaux Pluviales du centre bourg au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

37 - Questions diverses